Image not found or type unknown

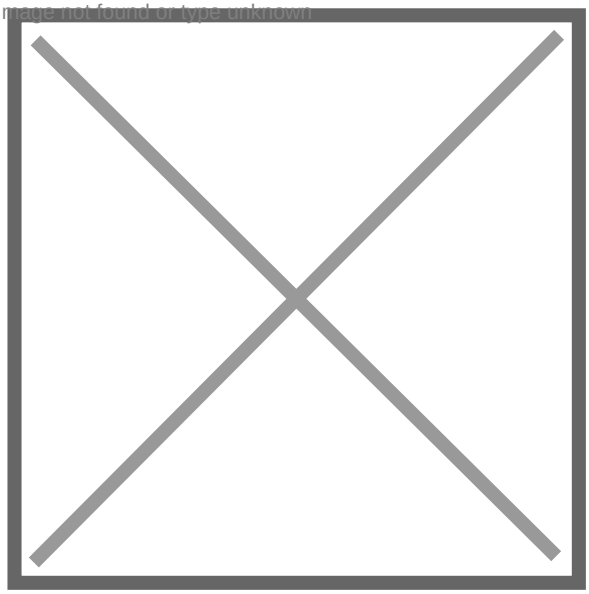

# Changement de poste ou sinon...

Par **steftlse**, le **24/08/2015** à **16:07**

Bonjour,

Voici ma question : ce matin mon mari a été convoque par son employeur qui lui propose un autre poste car celui qu'il a actuellement va disparaitre.

Le problème est que ce nouveau poste ne va pas nous convenir à cause des horaires qui sont trop décalés.

Son chef a été clair, soit il accepte soit il démissionne.

Quels conseils pouvez-vous nous donner car on refuse la démission, on voudrait un arrangement à l'amiable.

J'ai oublié de préciser, mon mari a 20 ans de boite.

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **16:38**

Bonjour,
[citation]Son chef a été clair, soit il accepte soit il démissionne. [/citation]
Il n'accepte rien du tout si le poste ne convient pas.
En en aucun cas il n'évoque une quelconque démission.
[citation]on voudrait un arrangement à l'amiable.
[/citation]
Si tel est le cas vous pouvez négocier une rupture conventionnelle en exigeant une indemnité

de départ confortable, genre 12 mois de salaire net de charges, de CSG et CRDS.
L'avantage est l'éligibilité aux allocations de chômage.
Mais certains assureurs (prêts immobiliers par exemple) considèrent qu'il ne s'agit pas d'une perte involontaire d'emploi, et ne prennent donc pas en garantie les échéances des prêts correspondants.
Mais la vraie solution est d'attendre un licenciement d'ordre économique que l'employeur devra mettre en œuvre et justifier.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés